

Note n° 17 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 16 mai 2016

Assemblée Générale de l'UNIRS

Les retraité-e-s Solidaires de l'UNIRS ont tenu leur Assemblée générale le jeudi 21 avril 2016 avec la présence de 14 structures professionnelles (fédérations ou syndicats nationaux) et 29 sections de Solidaires locaux qui occupent une place de plus en plus importante.

Le rapport sur un an d'activités a permis de revenir sur les six réunions du CA et ses réflexions sur le pouvoir d'achat, la loi vieillissement et aide à l'autonomie, la place des personnes retraitées dans la société, les retraites complémentaires, etc. Il a retracé les nombreuses rencontres et actions unitaires des 9 organisations de retraité-e-s sur une plateforme commune. Il a conclu sur les matériels nationaux mis à disposition pour aider au développement. Les interventions de toutes les délégations ont montré leur vitalité, leur implication dans les réflexions et actions. Le rapport a été voté à l'unanimité.

Depuis un an, la situation évolue mal, l'idéologie libérale reste dominante et la finance libéralisée triomphante, les inégalités s'accroissent sous l'effet des dumping social et fiscal, le recul des droits des salariés et de la démocratie. Face à cela, seule une partie des organisations syndicales résistent, agissent, appellent à la grève, et une mobilisation d'un nouveau genre apparaît comme « Nuit Debout ». Les interventions ont porté sur les nuits debout et la nécessaire grève reconductible.

Le rapport de trésorerie, approuvé par la commission de contrôle, a suscité des discussions sur le financement des sections de retraité-e-s et la situation des retraité-e-s isolé-e-s dont aucune partie de leur cotisation ne va à Solidaires. Le rapport a été voté à l'unanimité

Les candidat-e-s au Conseil d'Administration de l'UNIRS ont été élus à l'unanimité, 12 des organisations syndicales nationales et 13 des Solidaires locaux.

L'AG s'est terminée sur l'actualisation du dossier sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement et la découverte de celui sur les Mutuelles et complémentaires, qui va prendre de l'ampleur.

Pour en savoir plus : <http://solidaires.org/Compte-Rendu-A-G-UNIRS-Solidaires-du-21-avril-2016>

Inter des 9 organisations de retraité-e-s

CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires et FGR-FP (UNRPA et LSR excusées) se sont réunies le 12 avril 2016. Elles ont décidé de :

- **Rendre publique la rencontre au ministère Sapin** sur la fiscalité et d'interpeller les groupes parlementaires au sujet de la réponse du ministre et nos revendications.
- **Faire du 9 juin une grande journée** de mobilisation des retraité-e-s.
- **Prolonger l'action sur le pouvoir d'achat**, par l'envoi d'une lettre ouverte vers la presse écrite nationale, montrant la baisse actuelle et programmée du pouvoir d'achat.
- **Organiser un colloque** à l'automne pour démonter l'image du retraité privilégié, montrer la réalité et exposer nos revendications.
- **Créer un groupe de travail** sur la mise en place de la loi adaptation de la société au vieillissement.

Pour en savoir plus : <http://solidaires.org/IMG/pdf/bercy.2016.05.03.pdf?6085/8b5141802f1fc360d6af2f474e05406247984df8>

Retraités et retraites

Chaque année, la DRESS actualise ses données. Nous savons ainsi qu'en 2014, 15,8 millions de retraité-e-s (soit 1,3 % de plus qu'en 2013) perçoivent une pension moyenne de 1 322 euros bruts mensuels, soit une hausse de 1,2 % (les nouveaux retraité-e-s ont bénéficié d'une meilleure carrière que les anciens). Plus de 550 000 touchent le minimum vieillesse. Pour en savoir plus : <http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/recueils-ouvrages-et-rapports/recueils-annuels/panoramas-de-la-drees/article/les-retraites-et-les-retraites-edition-2016>

Rencontre au Ministère des Finances

Le 1^{er} février 2016, les neuf organisations de retraité-e-s ont demandé une rencontre à M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics. Elles ont été reçues le 3 mai 2016, par son conseiller fiscal, M. Etienne Duvivier, et deux « spécialistes » (fiscalité des particuliers et prélèvement à la source).

Suppression de la demi-part fiscale pour les personnes vivant seules et ayant élevé au moins un enfant : l'inter-organisation a souligné les conséquences lourdes pour certaines personnes qui, de ce fait, se sont retrouvées subitement imposables à l'impôt sur le revenu, ont perdu des exonérations d'impôts locaux et de redevance télévision, etc.

Le conseiller fiscal a indiqué que cette demi-part ne sera pas rétablie, pour des raisons budgétaires et pour ne pas désavantager, parmi les personnes ayant élevé un enfant, celles qui ne vivent pas seules ! Toutefois, il reconnaît l'impact financier important qui a incité à exonérer d'impôts locaux près d'un million de personnes ne les ayant pas payés précédemment, pour 2014, 2015, 2016... (au-delà, ce seront les élus de 2017 qui en décideront !).

La taxation de la majoration de pension de 10 % pour les personnes ayant élevé au moins trois enfants : l'inter-organisation a demandé le rétablissement de l'exonération pour compenser le montant plus faible des salaires, et donc des pensions, des personnes ayant élevé des enfants.

Le conseiller fiscal a refusé, pour les mêmes raisons. Aucun dialogue n'est possible, y compris sur la politique familiale et la justice fiscale, dans une période où les cadeaux du gouvernement aux plus riches se multiplient et les scandales de fraude fiscales deviennent publics.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Le ministre souhaitait expliquer les raisons de cette mesure applicable au 1^{er} janvier 2018 : « *moderniser le paiement de l'impôt, rapprocher le paiement de l'impôt de la perception du revenu* ». Chaque caisse de retraite prélèvera sur la pension versée, en fonction du taux d'impôt transmis par l'administration fiscale.

L'inter-organisation a fait savoir qu'elle ne revendiquait pas le prélèvement à la source, qui donne des informations personnelles à l'employeur et aux caisses, qui « privatise » la collecte de l'impôt, qui risque d'inciter les organismes collecteurs à demander une rémunération pour ce « service », qui représente un pas vers la fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG.

Généralisation de la déclaration annuelle des revenus par internet. Interrogée, l'inter-organisation a souligné que ceci ne devrait rester qu'une option et ne pas devenir obligatoire. De nombreuses personnes, et particulièrement des personnes âgées, sont totalement étrangères à l'ordinateur et à internet et n'ont aucun outil informatique à la maison.

En conclusion : le gouvernement a décidé des mesures fiscales pénalisant lourdement des personnes retraitées, il en est bien conscient mais ne changera rien. L'action du 9 juin s'impose !
Pour en savoir plus : <http://solidaires.org/Rencontre-du-3-mai-entre-les-organisations-de-retraite-e-s-et-un-representant>

Retraite anticipée

L'âge de départ recule... et de nombreuses personnes ayant commencé tôt, atteignent la durée de cotisation, pourtant élevée, bien avant le départ. De ce fait, plus d'un retraité sur quatre a cessé de travailler par anticipation en 2015, soit plus de 170 000 personnes, ce qui représente un record depuis la mise en place du dispositif en 2004.

Disparition du minimum vieillesse ?

Le minimum vieillesse (ASPA, allocation de solidarité pour les personnes âgées) de 801 € par mois, est perçu par 550 000 personnes. Mis en place il y a 60 ans, il est menacé par le député PS Christophe Sirugue dans son rapport remis le 18 avril au gouvernement. Il propose la remise à plat des minima sociaux et la disparition de la barrière d'âge. Le rapport envisage de remplacer les dix minima sociaux, dont le minimum vieillesse, par une « couverture socle commune », accordée automatiquement sous condition de ressources. La personne âgée de 65 ans toucherait en plus un « complément de soutien » compensant la perte du « complément d'insertion » attribué entre 18 à 65 ans. Le rapport cite, sans la soutenir, la proposition de la Cour des comptes de novembre 2015 de ne pas toucher au minimum vieillesse « qui résulte elle-même d'une unification des dispositifs du minimum vieillesse ».

Le Premier ministre Valls a appelé à la simplification et l'harmonisation des minima sociaux et a demandé « *de s'engager dans cette réforme d'ampleur dans les prochains mois* ». A suivre, car une « réforme » de Valls signifie généralement une nouvelle régression sociale.

Et pourtant, de l'argent, il y en a !

Les statistiques du ministère du Budget indiquent une augmentation de 11 % en un an du nombre de contribuables déclarant des revenus supérieurs à un million d'euros. Ils sont passés de 4 630 en 2014 à 5 148 en 2015. Le nombre de foyers fiscaux déclarant plus de 100 000 € a augmenté de 11 % entre 2012 et 2015, passant de 650 494 à 722 168. Les riches sont de plus en plus riches, mais ce sont les plus démunis qui paient de plus en plus leur crise.